



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 14.12.2023

Numéro de publication: HR02-1005910577

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Fondation G. et M. Keller pour le développement du Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy, Porrentruy, nouveau Fondation G. et M. Keller pour le développement de Jurassica Museum (anciennement Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy)

Fondation G. et M. Keller pour le développement de Jurassica Museum (anciennement Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy)

Route de Fontenais 21
2900 Porrentruy

Jusqu'ici

Fondation G. et M. Keller pour le développement du Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy

Fondation G. et M. Keller pour le développement du Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy, à Porrentruy, CHE-110.382.494, fondation (No. FOSC 39 du 24.02.2023, Publ. 1005687496). Modification de l'acte de fondation: 02.11.2023.

Nouveau nom: Fondation G. et M. Keller pour le développement de Jurassica Museum (anciennement Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy). Nouveau but: Contribuer au développement de Jurassica Museum (anciennement Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy) en soutenant financièrement: l'acquisition d'objets, de collections ou d'occasions intéressantes appartenant à des domaines en relation avec le thème général du Musée, soit: "Du Big Bang à l'homme", mais concernant en priorité des minéraux, des fossiles, des collections entomologiques et botaniques; des travaux, des recherches et des publications scientifiques inspirés du Musée ou contribuant à son rayonnement, pour autant qu'ils n'appartiennent pas au cahier des charges officiel du conservateur ou de son personnel rétribué; le développement de la bibliothèque du Musée. Sont exclus: le financement de travaux spécifiquement d'archéologie, d'histoire et les objets d'art; le financement d'activités commandées par l'Etat ou qui sont légalement du ressort de l'Etat (traitement légaux des personnes engagées, frais

d'administration, d'entretien et d'investissement ressortant d'un budget normal de fonctionnement); les rétributions ayant le caractère de salaires.

Registre journalier no 1740 du 11.12.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 39, Date: 24.02.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton du Jura